

TARIFS

pour l'année scolaire 2020 - 2021

Ces tarifs sont révisables annuellement par le Conseil d'Administration de l'établissement.

POUR LE SECONDAIRE

Pensions (forfaits indivisibles) :

(ces pensions sont perçues selon un forfait modulé en fonction des trimestres : 40 % au 1^{er}, 40 % au 2^{ème} et 20 % au 3^{ème}).

Interne	1 472 euros
Demi-pension (5 jours)	582 euros
Demi-pension (4 jours)	461 euros

POUR LE SUPERIEUR

Hébergement :

Le tarif d'une chambre individuelle pour l'année scolaire est de 122 euros par mois pendant 10 mois pour une location du 1^{er} septembre au 30 juin.

Le tarif d'une chambre à deux lits pour l'année scolaire est de 74 euros par personne et par mois pendant 10 mois pour une location du 1^{er} septembre au 30 juin.

Pensions (forfaits indivisibles) :

(ces pensions sont perçues selon un forfait modulé en fonction des trimestres : 40 % au 1^{er}, 40 % au 2^{ème} et 20 % au 3^{ème}).

Interne – externé (*)	1 333 euros
Demi-pension (5 jours)	582 euros
Demi-pension (4 jours)	461 euros

(*) A noter la restauration est à la charge de l'étudiant du vendredi soir au dimanche soir.

Frais divers :

Participation au frais de reprographie	15 euros par trimestre
--	------------------------